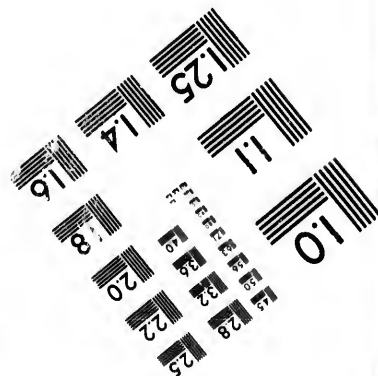
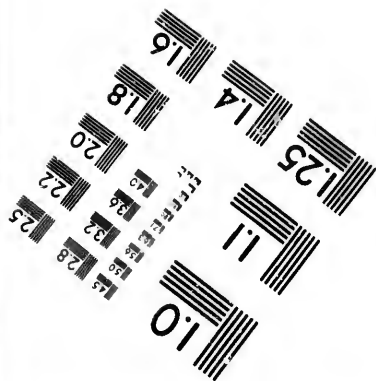
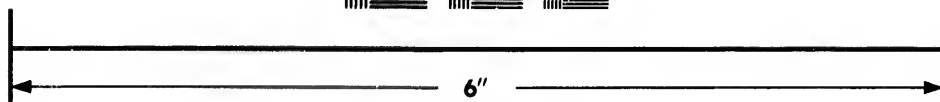
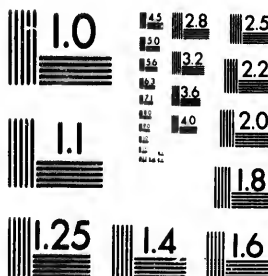


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

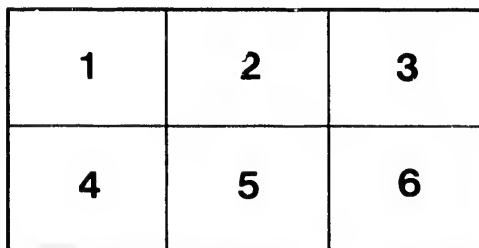
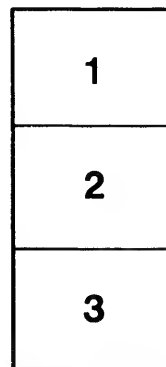
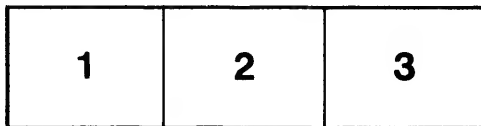
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

727
851

HOSPICE

DES

4
SŒURS DE LA CHARITÉ,

A
QUÉBEC.



QUÉBEC :

Imprimé par Aug. Côté et Cie., près l'Archevêché.

1851.

64

S

DEBLO. N. 7. 0

CHARLES M. F. O.

S
vaste
cons
cont
les
des
le fa
A
ritab
proje
des e
seme
ville
de la
enfan
dans
étala
luxu
Roch
gran
qui s
vie,
abon
malh
leurs

HOSPICE DE LA CHARITÉ, A QUÉBEC.

Sous cette dénomination l'on doit entendre le vaste établissement de charité maintenant en construction, commencé au mois de juin 1850, contigu à l'Asile des Orphelins qui fut fondé par les dames charitables de Québec, sur la côte des Glacis, au coin de la rue St. Olivier, dans le faubourg St. Jean.

Au printemps de 1831, quelques dames charitables du faubourg St. Roch formèrent le pieux projet d'une société bienveillante pour le soutien des enfants pauvres et orphelins. Aucun établissement de ce genre n'existait encore dans la ville de Québec, si ce n'est une société de dames de la haute et basse-ville pour l'instruction des enfants pauvres ; et, comme il arrive toujours dans les grands centres de population, la misère étalait ses tristes haillons en présence du faste luxueux des grandes fortunes. Le faubourg St. Roch, dès lors très-populeux et composé en grande partie des classes laborieuses et ouvrières qui sont les plus sujètes aux vicissitudes de la vie, offrait au zèle des dames charitables une abondante moisson dans un grand nombre de malheureux enfants, qui, privés du support de leurs parents, languissaient accablés de maux et

de misères de toutes les sortes. Les rues étaient leur demeure pendant le jour ; la charité et la compassion leur accordaient un abri pendant la nuit, et le matin, rejetées, ces malheureuses créatures vivaient de l'obole accordée à la mendicité. Privés des soins maternels, ces enfants périssaient quelques fois et toujours se corrompaient par le défaut d'instruction morale et par la contagion des mauvais exemples. Un tel abandon, dans l'âge le plus exposé à prendre toutes les impressions, était un sujet de larmes pour les cœurs religieux, et n'inspirait que les plus tristes pressentiments pour l'avenir de cette génération.

L'émigration annuelle des Îles Britanniques venait encore grossir le nombre des victimes de la misère. Chaque printemps amenait sur les quais de Québec des centaines de malheureux enfants que la faim ou les fièvres avaient privés de leurs parents dans le trajet de l'Irlande en Canada ; ou sur le sol même du pays adoptif en y arrivant, et la charité catholique épuisait ses ressources pour adoucir leurs maux et les ennuis de la terre étrangère. C'est à la vue de ces grandes infortunes que les dames de St. Roch formèrent une société pour le soulagement des orphelins.

Dieu ne pouvait manquer de bénir une entreprise qui puisait ses motifs dans le ciel même, et qui ne recherchait pour prix des sacrifices imposés à chacun de ses membres, que les trésors qu'on trouve au delà de la tombe. Cependant cette société inspirée par la charité féconde du catholicisme et par ce sentiment si pur et si actif de compassion et de tendresse que Dieu a déposé dans le cœur des mères pour le bonheur de l'enfance, se vit obligée de restreindre ses œuvres dans un cercle étroit et peu proportionné aux besoins nombreux

de
sec
I
dan
émi
La
men
sem
tres
dev
nati
dan
ress
les
au s
d'élé
dont
du t
la ch
éten
l'asp
tienn
bonn
des c
et le
Sain
ciété
faits,
de Q
aide,
cée s
tionn
De
comp
sance
socié

de ces temps, par la modicité de ses moyens de secours.

Le choléra de 1832 avait promené sa faux dans tous les rangs et principalement parmi les émigrés et dans la classe pauvre et laborieuse. La mort avait choisi ses victimes, le deuil promenait partout ses lugubres habits, et aux gémissement des familles se joignaient les cris de détresse d'un nombre très-considérable d'enfants devenus orphelins. A cette époque de consternation générale, la charité ne se refroidit point dans le cœur des pieuses fondatrices, mais leurs ressources furent bientôt épuisées. Bien que les paroisses de la campagne fussent accourues au secours de la ville, en se chargeant du soin d'élever un grand nombre d'enfants irlandais dont les parents avaient succombé sous les coups du terrible fléau, le nombre resté à la charge de la charité publique était considérable ; la misère étendait ses ravages et l'hiver se présentait sous l'aspect le plus sombre. La bienfaisance chrétienne sait multiplier ses ressources, et les bonnes actions du dévouement trouvent toujours des cœurs généreux pour en partager les peines et les mérites. C'est ainsi que les dames de Saint-Roch, pour donner plus de vie à leur société et pour agrandir le rayon de leurs bienfaits, invitèrent leurs sœurs, les dames de la cité de Québec, à s'unir à elles et à leur venir en aide, et le 26 décembre 1833, la société fut placée sur un pied plus étendu et moins disproportionné avec les besoins de cette époque.

Depuis ce temps, l'Asile de la Charité put compter au nombre des institutions de bienfaisance de cette ville ; les diverses classes de la société s'y intéressèrent plus particulièrement, et

aux sacrifices des fondatrices se joignirent les souscriptions des citoyens, des allocations de la législature, et dans le même temps des bazars tenus par les dames de la ville reçurent l'encouragement de tous les cœurs généreux et contribuèrent par leur produit à donner une base solide à l'établissement.

On a dit plus haut qu'il existait depuis plusieurs années une autre société de dames pour l'instruction des enfants pauvres de la ville. Il était tout naturel que les deux sociétés, fondées dans un même esprit et se soutenant par les mêmes moyens, dussent se fondre en une seule pour unir leurs ressources et donner plus de fruits à leurs travaux en faveur de l'enfance. Déjà, le 1 juin 1834, elles avaient fait en commun l'acquisition d'une propriété dans le faubourg Saint-Jean, située sur l'emplacement qu'occupe actuellement le florissant établissement des Frères des écoles chrétiennes, pour servir d'asile et de maison d'École, sous la direction d'institutrices rétribuées par les sociétés.— Enfin, après huit ans de travaux communs, les deux sociétés se réunirent le 30 août 1842, sous le nom de “ Société des Dames Charitables pour promouvoir l'éducation et pour le soulagement des orphelins dans la ville et les faubourgs de Québec,” et dans la même année, le 12 octobre, les deux sociétés réunies furent reconnues et constituées légalement par un acte du parlement provincial, sous le nom de “ Société charitable des Dames Catholiques de Québec. ”

Dieu se plaît souvent à briser dans ses mains les œuvres de l'homme même les plus nobles et les plus méritoires, pour montrer à ses serviteurs les plus dévoués qu'ils ne sont que des instru-

men
s'éta
die,
Sain
plus
inst
des
duit
à ce
cata
A
pou
que
trice
germ
donn
en at
sur l
des p
Des
quai
chari
épuis
péran
les g
en s
main
semb
main
les m
doule
l'on v
les ca
semer
cri de
l'Atla

ments et que lui seul est l'architecte. Trois ans s'étaient à peine écoulés, lorsque l'affreux incendie, qui réduisit en cendre tout le faubourg Saint-Jean, après avoir consumé quatre semaines plus tôt le faubourg Saint-Roch, détruisit en un instant l'Asile de l'Enfance ainsi que la maison des Frères, et les pauvres orphelins se virent réduits à pleurer sur des ruines comme tant d'autres à cette époque d'épouvantable infortune. Cette catastrophe est du 28 juin 1845.

Après cet affreux malheur, l'œuvre ruinée et pour ainsi dire anéantie n'avait plus de racine que dans le ciel et dans les cœurs des fondatrices ; c'est là en effet que Dieu avait déposé le germe béni qui devait la ressusciter, pour lui donner une vie nouvelle et plus florissante. Mais en attendant qu'un nouvel établissement s'élevât sur les cendres de l'ancien, quel devait être le sort des pauvres enfants de l'asile détruit par le feu ? Des milliers de familles étaient sans abri et manquaient de tout. La ville était encombrée ; la charité et la sympathie dans tous les rangs avaient épuisé leurs ressources ; l'avenir semblait désespérant. Les grands maux font souvent surgir les grandes vertus, et la Providence inépuisable en ses bienfaits, présente aux malheureux sa main maternelle et protectrice, quand tout semble désespéré. Aux yeux de la religion les humains ne forment tous qu'une même famille dont les membres sont tellement unis au chef que la douleur des uns fait la douleur des autres. Ainsi, l'on vit, à cette époque douloureuse, les villes et les campagnes du Canada accourir avec empressement au secours des incendiés de Québec ; le cri de détresse se fit entendre même au delà de l'Atlantique, et la voix du malheur y trouva des

cœurs attentifs et généreux. Dans ce grand concours de sympathie, on ne sera pas étonné de voir l'association des Dames de la Charité de Montréal tendre la main à la société des Dames Catholiques de Québec, et prendre sous ses soins et sa protection les orphelins victimes de l'incendie, qui furent reçus gratuitement à l'asile de la Providence depuis la fin de juin 1845, jusqu'au 1er mai 1846.

Pendant cet espace de temps, le zèle des Dames Catholiques de Québec ne demeura pas endormi, mais se mit à l'œuvre avec activité, malgré la détresse de la ville. Une assemblée générale de toutes les dames fut convoquée pour le 31 juillet 1845, et l'on y résolut de commencer immédiatement à rebâtir un asile pour les orphelins. M. le curé de Québec, qui travaillait de son côté avec la société d'éducation à relever la maison des Frères que l'horrible fléau avait pareillement détruite et à la reconstruire sur une échelle plus étendue, proposa d'échanger les ruines de la maison des Dames Catholiques ainsi que leur terrain pour les ruines d'une maison qu'il avait acquise avant l'incendie, ainsi que l'emplacement situé à l'ouest de la rue Richelieu, et cela pour des motifs également favorables aux deux établissements. L'offre fut acceptée, le marché conclu, et les Dames commencèrent aussitôt la maison à trois étages qu'habitent aujourd'hui les Sœurs de la Charité, près de celle des Frères que l'on appelait autrefois l'école des Glacis et à laquelle fut annexée depuis cette magnifique construction en brique qui ne forme plus avec elle qu'un même corps de logis.

Quiconque a visité ces deux établissements destinés à l'instruction des pauvres, a dû remar-

qu
qu
tun
fice
me
que
côte
de
fait
St.
ces
de
soli
Q
Qu
les
père
et m
est c
titut
bien
proc
la v
des
para
entr
le
L'hi
dém
tent
cult
bien
relig
sa ca
ses r
Dan

quer et admirer l'ordre qui y règne, l'isolement qui les préserve des incommodités du bruit et du tumulte de la ville, la salubrité et la magnificence du site, sur l'éminence qui domine l'immense faubourg de Saint-Roch et la vaste plaine que bordent en amphithéâtre les hauteurs de la côte Beaupré. De ce point central, l'établissement de la Charité peut étendre également ses bienfaits sur la haute et basse-ville, sur les faubourgs St. Roch, St. Jean et St. Louis, et réunir de toutes ces directions, en ses classes, plusieurs centaines de jeunes filles, pour leur donner une éducation solide, religieuse et conforme à leur état.

Quoique l'œuvre des Dames Catholiques de Québec fut parvenue à un degré de prospérité que les malheurs passés n'avaient pas permis d'espérer, la société comprenait qu'il était possible et même nécessaire d'en agrandir le cercle. Il est dans les desseins de la providence que les institutions les plus utiles et les plus fécondes en bienfaits envers la société ne fleurissent et ne produisent leurs fruits qu'après avoir parcouru la voie pénible des épreuves. Des obstacles, des difficultés, des malheurs qui semblent irréparables viennent entraver la marche de toute entreprise divinement inspirée et qui a pour objet le bien moral de l'humanité sur cette terre. L'histoire de l'Eglise et de ses institutions nous démontre cette vérité, et présente à l'esprit attentif cette instructive observation : que les difficultés à vaincre seront en proportion avec les bienfaits qui doivent résulter de toute entreprise religieuse. L'asile des orphelins avait parcouru sa carrière de peines et de malheurs. Relevé de ses ruines, il fleurissait sous la sage direction des Dames Catholiques et s'animait d'une vie toute

nouvelle, comme la terre au retour du printemps. Les orphelins étaient élevés et instruits par des filles pieuses, sous la surveillance attentive des Dames, avec les encouragements et l'inspection générale des autorités ecclésiastiques.

Il était réservé à Monseigneur P. F. Turgeon, alors coadjuteur de Monseigneur Joseph Signay, Archevêque de Québec, de seconder puissamment le zèle des pieuses fondatrices, pour donner à leur maison un développement proportionné aux besoins présents de la ville, et qui pût répondre à ceux de l'avenir. Or il n'y avait qu'une communauté de religieuses qui pût réaliser ces grandes espérances. C'était en outre agir dans le sens et pour les fins mêmes que s'étaient proposées les Dames Catholiques, que de conférer la direction d'un établissement de ce genre à des Sœurs de la Charité, qui trouveraient dans la cité de Québec un vaste champ pour les œuvres de leur dévouement. Mais où trouver des sœurs de la Charité ? Des obstacles insurmontables ne laissaient aucun espoir d'en obtenir des maisons-mères de Paris, et lors même qu'on eût pu l'espérer, ce n'eût été qu'à la condition inadmissible de ne point établir de noviciat dans la nouvelle fondation, et de ne pouvoir recruter la communauté qu'en faisant venir de Paris même de nouvelles religieuses pour remplacer les défunes, suivant les besoins de l'institution. Au milieu de ces perplexités, des ecclésiastiques d'une grande expérience affirmaient qu'on ne trouverait rien à Paris qui fût préférable à ce que possédait le Canada sous ce rapport ; que les œuvres admirables des Sœurs de la Charité en France se répétaient en ce pays qui n'avait rien de mieux à désirer que ses bonnes sœurs, enfants de

la n
de
dres
pou
E
la p
conc
de S
nabl
fit à
tréa
ordr
1849
" à
" él
" de
" qu
" ma
" ac
" et
" po
" tr
" a
H
miss
étroi
cons
Cep
relig
le sa
noce
des s
bonh
les r
sans
sèrer

la mère Youville, qu'on appelait les Sœurs Grises de l'hôpital-général de Montréal, et qu'en s'adressant à cette maison, l'on aurait autant qu'on pouvait désirer d'au delà de l'Atlantique.

Encouragé par ces informations et bénissant la providence qui semblait offrir visiblement son concours à la pieuse entreprise, Mgr. l'évêque de Sidyme, après avoir pris les mesures convenables avec la société des dames catholiques, fit à la supérieure des sœurs de la charité de Montréal, la demande formelle d'une fondation de son ordre à Québec. Dans sa lettre datée du 21 avril 1849, Sa Grandeur l'informe " qu'un asile existe " à Québec depuis plusieurs années, où l'on " élève une trentaine d'orphelins et où l'on tient " des écoles gratuites pour les pauvres, mais " que la charité accomplit ses œuvres par des " mains salariées. Qu'un terrain vient d'être " acheté contigu à celui des Dames Catholiques " et que l'on compte sur la divine Providence " pour pouvoir élever prochainement les cons- " tructions nécessaires pour le bien que l'on " a en vue. "

Hélas ! l'on ne pouvait offrir aux courageuses missionnaires de la Charité qu'un logement bien étroit, la pauvreté, des privations, des œuvres considérables et bien au-dessus de leurs moyens. Cependant, quelque pénible que soit pour une religieuse le sacrifice d'abandonner pour la vie le sanctuaire où sa jeunesse coula des jours d'innocence et pleins de douceur ; de ne plus revoir des sœurs dont l'amitié pure et sainte faisait son bonheur après celui de servir Dieu et les pauvres, les religieuses de l'hôpital-général de Montréal, sans écouter ces sentiments humains, s'empresèrent d'accepter l'œuvre offerte à leur courage,

et la révérende sœur Coutlée, supérieure de la maison, répondit à Monseigneur Turgeon, par une lettre du 23 juin 1849, " qu'après avoir bien considéré l'importance d'une fondation de leur ordre dans la ville de Québec, la communauté, après les prières accoutumées, avait nommé cinq sœurs qui, après mûre réflexion, avaient accepté de bon cœur cette mission."

Dans une autre lettre du 28 juillet, la révérende Supérieure " compte avec une confiance illimitée sur la bonne volonté des braves habitants de Québec.... Nos sœurs, fondatrices, dit-elle, ne reculent devant rien, il semble que les petites difficultés qui naissent à ce sujet de temps en temps augmentent en elles le courage et les font soupirer davantage après le moment où elles partiront pour aller travailler dans leur chère fondation de Québec. Elles regrettent que leur départ n'ait pas eu lieu plus tôt, afin de procurer leurs soins aux pauvres pestiférés..... Espérons que le seigneur bénira leur dévouement et qu'elles ne seront point un sujet de chagrin pour celui qui s'impose tant de sacrifices pour les avoir dans son diocèse."

Heureux d'avoir pu réaliser un projet si cher à son cœur, Monseigneur le coadjuteur voulut en hâter l'exécution autant que possible, et fit entreprendre des réparations et des divisions nouvelles à la maison des dames avec leur assentiment et suivant les prescriptions de la supérieure de Montréal, qui fit le voyage de Québec pour cette fin.

Ce fut une bien douce jouissance pour la société des dames charitables de cette ville que de voir des sœurs de la Charité s'associer à leur zèle pour les pauvres orphelins, et prendre la direc-

tion
posé
la v
à fai
l'arr
afflig
don
rava
le fa
Le
de la
time
daté
" m
" Gr
" so
" no
" pa
" dis
" ni
21 d
des
tion
Québ
cienn
ses b
l'Evê
où l'
" ren
" na
" ma
" tit
" ter
" po
" do
" ce

ure de la
eon, par
voir bien
n de leur
munauté,
t nommé
, avaient

la révê-
confiance
raves ha-
ndatrices,
mble que
sujet de
s le cou-
après le
travailler
c. Elles
s eu lieu
x pauvres
r bénira
ont point
pose tant
diocèse.”
si cher à
voulut en
et fit en-
ons nou-
r assen-
la supé-
Québec
la soci-
que de
leur zèle
la direc-

tion d'un établissement dont elles-mêmes avaient posé les premières bases, et destiné à procurer à la ville un bien infini. Cependant les ouvrages à faire à la maison retardèrent de quelques mois l'arrivée des bonnes religieuses et ce délai les affligea, car elles soupiraient après le bonheur de donner des secours aux victimes du choléra qui ravageait alors la ville et plus particulièrement le faubourg Saint-Jean.

La révérende sœur Mallet, nommée supérieure de la nouvelle fondation, exprime ainsi ses sentiments dans une lettre à Mgr. le coadjuteur, datée du 2 août....“j'attends avec soumission et en même temps avec hâte l'heureux jour où Votre Grandeur nous appellera pour nous ranger sous son obéissance. Nous aurions désiré nous rendre plus tôt, afin de soulager les pauvres cholériques, mais le bon Dieu en a disposé autrement, et nous a imposé cette pénitence qui n'est pas la moindre.” Enfin le 21 du mois d'août 1849, les héroïques servantes des pauvres quittèrent avec une profonde émotion la maison-mère de Montréal, et arrivèrent à Québec le jour suivant au matin. Leur ancienne supérieure, en leur adressant ses adieux et ses bénédictions, leur avait remis une lettre pour l'Evêque qui allait être leur nouveau supérieur, où l'on voit ces lignes touchantes: “ Je vous remercie humblement au nom de la communauté du choix que vous avez fait de notre maison pour fonder dans votre diocèse un Institut de charité, et de la sollicitude toute paternelle que vous vous êtes donnée pour pourvoir à tous leurs besoins. Je vous remets donc entre les mains ces chères sœurs, dans la certitude qu'elles trouveront en vous un pro-

“ tecteur et de plus un père.... La ville de Québec
 “ sera redevable à Votre Grandeur de tout le bien
 “ qu’avec la grâce de Dieu elles feront à la
 “ société.”

Le choléra sévissait encore avec rigueur dans la ville et plongeait tous les jours plusieurs familles dans les pleurs et le deuil. Même deux orphelines de l’établissement venaient de succomber, et tout faisait appréhender que le terrible fléau n’étendît ses ravages sur les autres. Plusieurs élèves du Séminaire avaient succombé presque simultanément à l’affreuse maladie, et tout portait à croire que les enfants de la charité, soumis à un même régime et vivant en communauté sous le toit hospitalier des Dames Catholiques de Québec, seraient décimés par le fléau. La crainte d’envoyer à la mort les bonnes sœurs de la charité dès leur arrivée dans la ville, fit qu’on leur conseilla de différer de quelques jours leur entrée dans cette maison infectée, où il y avait encore vingt-cinq orphelines, afin de prendre les moyens de l’assainir. Le couvent de la congrégation de Saint-Roch offrait de grand cœur l’hospitalité aux nouvelles missionnaires, et l’intérêt général qu’on prenait dans la ville au sort des sœurs, la sympathie qu’elles inspiraient à tous les cœurs, rendaient cette mesure de précaution impérieusement nécessaire. Mais la charité rejette les précautions de la prudence humaine et sait braver avec une sainte hardiesse la rigueur des épidémies et les menaces de la mort. Que peut craindre l’âme qui, sans liens terrestres et renonçant aux affections humaines, ne soupire qu’après le ciel ? Aussi les courageuses mères de l’orphelin jugèrent-elles qu’elles ne pouvaient prendre possession de leur couronne sous de

mei
 à l'o
 pau
 jusq
 vou
 plu
 C
 jeté
 seau
 se r
 futu
 mai
 qu'a
 des
 n'ad
 non
 mai
 tous
 non
 péri
 lalie
 riau
 il fa
 Mo
 fess
 A
 ava
 gien
 mal
 enc
 leur
 den
 mèn
 l'ac
 qu'
 la c

meilleures auspices, et le soir même elles étaient à l'œuvre, consolant par leurs tendres soins les pauvres enfants que le fléau avait épargnés jusqu'alors. Dieu daigna bénir ce grand dévouement, car la cruelle maladie ne trouva plus de victimes à enlever dans l'asile.

Cinq religieuses furent donc le grain de sénévé jeté en terre pour produire un arbre où les oiseaux du ciel viendront se reposer un jour et se rafraîchir de son ombre. Les générations futures, au souvenir de leur sacrifice, béniront la main de Dieu qui sait élever la faiblesse jusqu'au plus sublime dévouement, et opérer ainsi des œuvres pour le bonheur de l'humanité que n'accompliraient pas les trésors des empires. Leurs noms resteront gravés sur chaque pierre de la maison qu'elles habitent et dans les cœurs de tous ceux qui savent apprécier la vertu. Ces noms sont : Marie-Anne-Marcellé Mallet, supérieure, Julie Pilon, dite sœur Ste. Croix, Eulalie Perrin, dite sœur St. Joseph, Perpétue Terriault et Elmire Thérèse Clément. A ce nombre, il faut ajouter une novice, venue pareillement de Montréal, appelée Alice Dunn, aujourd'hui professe sous le nom de sœur Ste. Marie.

Avant de quitter pour toujours le toit chéri qui avait vu se former leurs cœurs aux vertus religieuses et aux œuvres du dévouement pour les malheureux, les courageuses fondatrices, jeunes encore et toutes désireuses de remplir dignement leurs devoirs dans la mission que la Ste. Providence leur confiait, signèrent en présence de leur mère, la supérieure de leur maison de Montréal, l'acte de leur plein et libre consentement au choix qu'on avait fait d'elles pour fonder l'hospice de la charité de Québec, conçu en ces termes :

“ Nous, soussignées, Sœurs de la Charité de
 “ l’hôpital-général de Montréal, nommées à la
 “ fondation de Québec par le conseil des douze
 “ administratrices, consentons à faire cette fon-
 “ dation en nous conformant aux règles de notre
 “ saint institut, parce que nous regardons dans
 “ ce choix qui a été fait de nous, la sainte volonté
 “ de Dieu.

“ Fait et passé à l’hôpital-général de Montréal,
 “ le vingt-trois juin, mil-huit-cent-quarante-neuf.
 “ Sœur Mallet, Sœur Pilon, Sœur Perrin, Sœur
 “ Terriault, Sœur Clément. ”

L'évêque de Montréal leur donna, en date du
 6 juillet, une lettre d'obédience, remplie de ces
 sentiments onctueux dont son cœur abonde pour
 tout ce qui est charité et propre au bien de la re-
 ligion. “ Que le seigneur, leur disait-il, vous
 “ remplisse de l'esprit de votre vénérable fonda-
 “ trice. N'oubliez point que vous allez prêcher,
 “ par la pratique des vertus religieuses, l'époux
 “ des vierges. Pour accomplir cette sublime
 “ mission, attachez-vous avec amour à votre
 “ sainte règle....N'ayez entre vous qu'un cœur et
 “ qu'une âme ; que la sainte et douce paix du
 “ Seigneur soit toujours avec vous....Estimez-
 “ vous heureuses de ce que le Seigneur a bien
 “ voulu se servir de vous pour faire cette impor-
 “ tante fondation....Que Dieu vous bénisse sur
 “ la terre que vous allez adopter pour votre
 “ patrie. Que le Saint-Ange Raphaël vous
 “ accompagne dans votre voyage ; qu'il vous
 “ fasse trouver le trésor que vous cherchez ; qu'il
 “ vous ouvre les yeux, afin que vous connaissiez
 “ tout ce que vous avez à faire, et qu'il obtienne
 “ à l'établissement dont vous charge la divine
 “ providence, l'abondance de toutes sortes de

“ b
 “ v
 “ c
 “ c
 L
 com
 qu'e
 la c
 vous
 de c
 bon
 fran
 que
 l'hor
 l'esp
 leur
 le c
 euse
 sèren
 dépe
 l'esp
 de c
 pour
 autr
 cœur
 main
 doc
 d'hu
 dan
 agr
 “
 “ g
 “ p
 “ c
 “ e
 “ l

Charité de
mées à la
des douze
cette fon-
s de notre
dons dans
te volonté

Montréal,
ante-neuf.
rin, Sœur

n date du
lie de ces
onde pour
n de la re-
t-il, vous
ble fonda-
prêcher,
l'époux
sublime
à votre
n cœur et
paix du
Estimez-
ur a bien
e impor-
nisse sur
ur votre
uel vous
il vous
ez ; qu'il
naissiez
btienne
a divine
ortes de

“ biens, tant spirituels que temporels. Nous
“ vous bénissons de tout notre cœur, et nous ne
“ cesserons de prier pour le succès de votre
“ œuvre.”

Les œuvres que Dieu inspire ne périssent point, comme tous les vains projets des hommes, parce qu'elles ont pour principe générateur la vérité et la charité, seule base solide des institutions. Si vous voulez connaître les causes de décadence et de chute des établissements qui ont pour objet le bonheur de l'homme ou le soulagement de la souffrance, remontez à la source, et vous verrez, ou que ces établissements sont les œuvres de l'homme sans la participation divine, ou que l'esprit qui les a fait exister ne préside plus à leur marche. En acceptant donc l'œuvre que le ciel proposait à leur dévouement, les religieuses missionnaires de l'hospice de Québec, pensèrent, avec une grande vérité, que leur succès dépendait de leur entière fidélité à maintenir l'esprit de leur maison-mère et une sainte union de cœur et d'âme avec les sœurs qu'elles quittaient pour aller travailler à la gloire de Dieu sur un autre théâtre. Ces pieuses dispositions de leur cœur durent rester écrites et signées de leurs mains comme le consentement cité plus haut. Ce document tout rempli d'expressions touchantes, d'humilité, de zèle et de charité devra demeurer dans la maison aussi longtemps que Dieu agréera ses œuvres. Le voici :

“ Nous, soussignées, appelées, quoique indi-
“ gnes, à fonder à Québec, sous la juridiction et
“ l'autorité de Monseigneur l'Archevêque de
“ cette ville, une maison de notre institut, Nous
“ engageons de tout notre cœur, à suivre fidé-
“ lement et ponctuellement, et à faire observer

“ de toutes nos forces par celles qu’il plaira à
 “ Dieu de nous donner pour compagnes, toutes
 “ les règles et constitutions de cette maison, que
 “ nous considérons comme notre mère ; nous
 “ réjouissant d’y avoir trouvé l’esprit religieux ;
 “ et afin que l’éloignement des lieux ne nous fasse
 “ jamais oublier ce que nous devons à cette
 “ bonne mère, nous nous engageons en même
 “ temps à nous unir à elle et à toutes les sœurs
 “ qui l’habitent dans les S. S. Cœurs de Jésus et
 “ Marie, tous les jours aux litanies de la divine
 “ Providence.”

On a vu, par ce qui a déjà été dit, que les reli-
 gieuses fondatrices se mirent en possession de la
 maison appartenant à la société des Dames Ca-
 tholiques [de Québec, le 22 août 1849, et que
 cette maison avait été construite en 1846, sur des
 ruines qu’avait faites le désastreux incendie de
 1845, et sur un terrain échangé pour celui où se
 trouve aujourd’hui une partie de l’établissement
 des frères des Ecoles Chrétiennes. Cette maison
 qui forme le coin de la rue St. Olivier, sur la rue
 des Glacis, est à trois étages, couverte en fer-
 blanc, et a soixante pieds de front.

Formées et destinées par une vocation divine à
 servir les pauvres, les orphelins, les malades et
 les infirmes ; à propager l’instruction chrétienne
 parmi les enfants indigents, et à porter la bonne
 odeur de la vertu dans tous les rangs de la soci-
 été, les religieuses ne pouvaient convenablement
 être assujéties à la surveillance ou soumises aux
 injonctions d’aucune autre autorité que celle de
 leur propre institut et de l’ordinaire du diocèse.
 Cette vérité fut si bien comprise et appréciée
 par les Dames Charitables de Québec, qu’elles
 n’hésitèrent pas et que même elles se trouvèrent

heu
 éta
 cha
 qui
 leur
 vail
 aide
 ceu
 fais
 ave
 l’au
 con
 dan
 vers
 tach
 les
 pire
 à l’a
 qu’
 sall
 cou
 elle
 sév
 ave
 le p
 des
 pro
 aff
 de
 au
 pic
 lop
 ch
 ma
 au

l plaira à
es, toutes
ison, que
re ; nous
religieux ;
nous fasse
s à cette
en même
les sœurs
e Jésus et
la divine

e les reli-
sion de la
ames Ca-
9, et que
s, sur des
cendie de
lui où se
lissement
e maison
ur la rue
e en fer-

divine à
malades et
rétienne
la bonne
e la soci-
blement
ises aux
celle de
diocèse.
ppréciee
qu'elles
ouvèrent

heureuses de confier la direction entière de leur établissement aux mains habiles des Sœurs de la charité, et de s'engager, avec cette humble piété qui les avait inspirées de tout temps, à donner leur appui, leur concours, leurs conseils, leur travail et le service de leurs pieuses industries pour les aider à l'avenir dans l'accomplissement de leurs œuvres et dans toutes leurs entreprises de bien-faisance. La religion seule unit le riche avec le pauvre, pour le bonheur de l'un et de l'autre, et pour la gloire de Dieu. Elle seule peut conduire les pas des premières dames d'une ville dans le réduit enfumé du pauvre, et leur faire verser des larmes sur des infortunes dont le spectacle est pour leurs cœurs une leçon salutaire qui les détache de la terre ; elle seule peut leur inspirer ce zèle touchant qui les conduit d'une porte à l'autre pour recueillir des vêtements ou des étoffes qu'elles iront ensuite tailler et coudre dans une salle commune avec les Sœurs de la Charité, pour couvrir les membres du pauvre et de l'orphelin ; elle seule peut leur inspirer cette activité persévérante qui prépare pendant des hivers entiers, avec un grand travail, des bazars splendides dont le produit est destiné à soutenir des malades ou des infirmes, auxquels la main des religieuses prodigue les soins les plus étudiés et les plus affectueux. C'est avec cet esprit de religion et de charité que les Dames de Québec livrèrent aux Religieuses leur établissement.

Elles ne s'en tinrent pas là. Comme cet hospice devait tout naturellement prendre des développements que la puissance expansive de la charité catholique faisait prévoir, et comme la maison occupée par les Sœurs ne devait être tout au plus par la suite qu'une aile d'un grand édifice

à construire sur le reste du terrain de la Société Charitable et sur le terrain adjacent, il était urgent de faire des arrangements tels qu'on put commencer des travaux de construction sur une grande échelle, sans avoir à redouter des embarras futurs et des difficultés préjudiciables au succès de l'établissement. La société des Dames Charitables jouissant d'une existence légale, en vertu d'un acte de la VI, Victoria, ch. XXIV, ne pouvait livrer valablement ses propriétés à une communauté religieuse dont l'existence n'était pas reconnue par la loi civile. D'un autre côté, les religieuses ne pouvaient prudemment entreprendre de grands et dispendieux travaux de construction sur un terrain qui pouvait leur être ôté. Pour obvier à ces graves inconvénients, les Dames de la ville s'assemblèrent le 27 avril 1850, et résolurent de céder à Monseigneur P. F. Turgeon, alors coadjuteur, la jouissance de la maison en faveur des Sœurs de la Charité et du terrain avec pouvoir d'y faire telles constructions qu'il jugera à propos pour les fins de l'établissement; d'y annexer la maison occupée par les sœurs, et le terrain adjacent dont il avait antérieurement fait l'acquisition, le tout avec certaines réserves de sagesse et de prudence, et avec la condition pour les religieuses de recevoir les orphelins, de tenir des écoles pour les filles pauvres de la cité, etc. Voici un paragraphe de cet acte où se peint le cœur des contractantes :

“ La dite société charitable des Dames Catholiques Romaines de Québec promet et s'engage de continuer comme par le passé de procurer à l'établissement projeté tout l'aide et l'assistance possible relativement aux moyens de subsistance, et notamment d'adopter annu-

“ ell
 “ ter
 “ tou
 “ péc
 “ d'a
 “ tie
 Ce
 des d
 Georg
 de J
 épous
 memb
 blée g
 Le
 dit, m
 march
 Mgr.
 Sœur
 les orp
 pour
 agran
 s'étai
 voisin
 tuelle
 grand
 maisc
 Mo
 l'espr
 pice c
 12 ma
 la so
 magn
 terrai
 n'en
 derni
 tout l

la Société
il était
l'on put
sur une
embarras
succès de
aristables
rtu d'un
ouvait li-
munauté
econnue
ligieuses
e grands
sur un
obvier
e la ville
urent de
rs coad-
veur des
pouvoir
à propos
exer la
terrain
l'acqui-
ves de
on pour
de tenir
ité, etc.
peint le

“ ellement les démarches nécessaires pour ob-
“ tenir de la législature de cette province ou de
“ toute autre autorité compétente, l'assistance
“ pécuniaire que la dite législature a coutume
“ d'accorder à la dite société pour aider au main-
“ tien des dits orphelins et des dites écoles. ”

Cet acte est daté du 29 avril 1850, et signé des dames Dorothee Just, épouse de l'honorable George Vanfelson, Geneviève Parant, épouse de Joseph Painchaud, écuyer, et Elisa Marett, épouse de l'honorable Louis Massue, toutes membres de la société et autorisées par l'assemblée générale tenue le jour précédent.

Le lecteur a dû remarquer par tout ce qui a été dit, notamment par la clause citée plus haut du marché conclu entre les Dames Catholiques et Mgr. le Coadjuteur, le 29 avril 1850, que les Sœurs de la Charité se chargeaient du soin d'élever les orphelins, de les instruire et de tenir des écoles pour les enfants pauvres de la cité; que, pour agrandir le rayon de leurs bonnes œuvres, on s'était proposé dès le principe d'annexer le terrain voisin à celui sur lequel est située la maison actuelle des orphelins, et de construire sur une grande échelle un hospice dont cette même maison ne ferait qu'une aile.

Monseigneur l'Archevêque actuel de Québec, l'esprit toujours occupé du grand projet d'un hospice de la Charité en cette ville, avait acquis, le 12 mai 1848, du sieur Edouard Prendergast, pour la somme de treize cents louis courant, deux magnifiques emplacements, dont l'un avoisine le terrain des Dames Catholiques et dont l'autre n'en est séparé que par la rue St. Olivier. Ce dernier se prolonge sur l'éminence qui domine tout le faubourg Saint-Roch, et présente à la vue

un aspect tel qu'on trouverait à peine un plus parfait ensemble de beautés géographiques, d'agrément et de salubrité.

Cependant, une rue qui portait le nom de St. François et descendait de la rue Richelieu à la rue St. Olivier, séparait les deux terrains et présentait un obstacle insurmontable au projet de construction que l'on avait en vue. Cette rue, autrefois ouverte à la circulation publique par les propriétaires mêmes des deux emplacements, pour leur avantage commun, semblait être devenue propriété publique par une longue et paisible jouissance. La Providence fit bientôt disparaître cet embarras. La corporation municipale, sans chercher à légitimer ses titres sur ce terrain, mais bien plutôt appréciant à leur juste valeur les bienfaits qu'une institution semblable devait procurer à la ville, et enfin pour obvier à toute contestation et à toute difficulté future relativement à cette rue, en fit un don à l'Evêque pour l'avantage de l'hospice, et cet acte intelligent du Maire et des Conseillers municipaux, est daté du 30 mars 1849, et signé du greffier de la corporation, F. X. Garneau, écuyer. De tels procédés méritent d'être conservés dans les annales d'une cité pour l'honneur du corps qui préside à ses améliorations et à ses véritables intérêts. Le souvenir en restera écrit dans les archives de l'établissement et dans le cœur des filles dévouées qui le dirigent et y multiplieront leurs œuvres de bienfaisance.

Bien que la maison occupée aujourd'hui par les Sœurs de la charité soit loin d'avoir des dimensions proportionnées aux exigences de sa destination, elle contient néanmoins six religieuses professes, quatre novices et quatre postulantes,

quatre
trente
cent-s
tion r
Les r
de la
indige
ulcère
estrop
pauvr
de pa
qu'ell
Elles
franc
langu
derni
ces o
peut
que d
chari
subsi
autan
ses h
de la
riable
dissip
cices
Vinc
tale
la re
sugg
une
un jo
pauv
la nu
Qu

e un plus quatre filles de service, quatre filles de confiance,
 ques, d'a- trente-cinq orphelines, et des salles où deux-
 cent-soixante jeunes filles reçoivent une instruc-
 tion religieuse, solide et conforme à leur état.
 om de St. Les religieuses secourent et visitent les malades
 elieu à la de la ville et des faubourgs, les prisonniers et les
 ins et pré- indigents ; elles pansent les plaies, nettoient les
 projet de ulcères, prodiguent leurs soins délicats aux
 Cette rue, estropiés, portent des remèdes aux malades
 que par les pauvres et accompagnent ces procédés touchants
 ents, pour de paroles onctueuses qui vont au cœur parce
 devenue qu'elles partent de cœurs inspirés par la charité.
 t paisible Elles relèvent les courages abattus par la souf-
 disparaître france ; elles remuent et changent la paille où
 pale, sans languit le moribond et le disposent à recevoir les
 rrain, mais dernières consolations de la religion. Toutes
 valeur les ces œuvres admirables que le catholicisme seul
 le devait peut inspirer, et qui n'attendent de récompense
 er à toute que dans le ciel, n'empêchent pas les sœurs de la
 e relative- charité de se livrer à un travail assidu, pour faire
 que pour subsister leur maison et distribuer des aumônes
 lligent du autant que possible. Avec tout cela, la prière a
 t daté du ses heures, l'étude, la méditation, les pratiques
 rporation, de la mortification religieuse tiennent l'âme in-
 édés mé- variablement attachée à Dieu et la préservent de la
 les d'une dissipation que pourraient occasionner les exer-
 side à ses cices extérieurs de la charité. Une fille de Saint-
 trêts. Le Vincent de Paul, insensible au mépris d'une bru-
 chives de tale ingratitude comme aux accents flatteurs de
 dévouées la reconnaissance, est pareillement sourde aux
 œuvres de suggestions de la lassitude. Le jour qui suit
 une nuit passée auprès d'un moribond n'est pas
 un jour de repos, et la courageuse servante du
 sa desti- pauvre ne laissera pas ses yeux se fermer avant
 religieuses la nuit suivante à l'heure indiquée par la règle.
 stulantes, Quelque grandes et nobles que soient ces

œuvres du dévouement religieux, la charité divine ne saurait s'y restreindre. Saintement ambitieuse, elle cherche en secret le moyen d'étendre ses bienfaits et de multiplier ses vertus. Au mérite de leurs œuvres si belles et si touchantes, les sœurs de la charité veulent encore joindre le soin d'un plus grand nombre d'orphelins, des infirmes, des vieillards et des pauvres femmes âgées et sans protection. Il faudrait encore à leur zèle des salles de refuge pour les filles pauvres sans emploi, des infirmeries pour les pensionnaires, des maisons d'éducation dans leurs maladies, des salles de pension pour les personnes pieuses qui veulent s'éloigner du bruit du monde et finir leurs jours dans les exercices de la piété, des cuisines pour y attirer les dons des tables riches et faire des soupes pour les distribuer aux pauvres, des salles d'ouvrages pour y inviter les dames charitables de la ville à venir associer leur travail à leurs pieuses industries pour faire des habits aux pauvres et aux orphelins, et enfin des laboratoires pour préparer des remèdes, des bandages, des charpies et autres moyens de soulagement dont elles font une grande consommation en faveur de la classe si nombreuse des ouvriers, artisans, charpentiers et travailleurs de tout genre.

Combien de prières et de supplications se sont élevées déjà de cet asile de la vertu vers le ciel pour en obtenir ce qui semble impossible aux hommes, c'est-à-dire des ressources pour bâtir ! Déjà l'on a mis la main à l'œuvre, sans autres fonds que ceux qu'on peut espérer de l'inépuisable Providence qui dispose à son gré des cœurs et des biens de ce monde. Au mois de juin dernier, l'on a commencé à enlever des immenses

monc
cemen
sidéra
amas
et dis
Olivie
pour
ont ét
sions,
actuel
religio
Apr
de Me
un pla
Chs.
juillet
lui m
tout le
est él
rang
qui fo
éclair
par d
porter
l'on p
d'écol
cuisin
repas
munie
partie
La
St. O
y com
sera e
jusqu
le con

monceaux de décombres entassés sur l'emplacement par l'incendie de 1845, des travaux considérables de minage ont été exécutés ; d'énormes amas de terre ont été enlevés ; des canaux profonds et dispendieux ont été pratiqués sous la rue St. Olivier, pour assécher les caves et servir d'égoûts pour tout l'établissement ; des caves profondes ont été creusées dans le roc sur de grandes dimensions, le tout sous la direction de M. le curé actuel de Québec, qui dirige spirituellement les religieuses depuis leur arrivée en cette ville.

Après une étude attentive de la maison mère de Montréal, de ses avantages et de ses besoins, un plan fut dressé par notre habile architecte, M. Chs. Baillargé, et dans les premiers jours de juillet on en commença l'exécution surveillée par lui même et par M. D. Dussault. Aujourd'hui, tout le premier étage de ce grand établissement est élevé en magnifique maçonnerie de *Pierre de rang* piquée, sur un immense rez-de-chaussée qui forme des caves spacieuses et profondes, éclairées par de nombreux soupiraux, coupées par des murs de refente, et où des calorifères porteront la chaleur dans toute la maison. Déjà l'on peut indiquer la place des grandes salles d'écoles, des parloirs, salles de pauvres, double cuisine, spacieuses dépenses, buanderie, sècherie, repasserie, réfectoire, et des corridors qui communiquent comme des artères dans toutes les parties de l'édifice.

La face principale de l'hospice est sur la rue St. Olivier et mesure deux-cent-vingt pieds, en y comprenant la maison actuelle des Sœurs qui sera exhauscée d'un quatrième étage et prolongée jusqu'à la rue Richelieu, pour servir d'aile à tout le corps de l'édifice, avec une autre maison de

mêmes forme et dimension à l'extrémité sud-ouest. Le corps du milieu présentant une saillie de dix pieds joignant la rue St-Olivier, sera élevé jusqu'à six étages et couronné d'un dôme. Les deux ailes seront ornées de galeries profondes aux divers étages pour l'avantage des malades et des orphelins dans les jours d'été. Ces ailes prolongées en arrière jusqu'à la rue Richelieu auront une profondeur de cent onze pieds, et la chapelle de forme gothique formera en arrière avec les ailes un troisième corps-de-logis, ayant son portail en ligne parallèle avec la rue Richelieu, en face de la rue St. François, et sera surmontée d'un clocher à flèche. Par la déclivité du terrain, l'entrée de la chapelle, en face de la rue St. François répond au troisième étage de la maison; en sorte qu'il y aura deux étages au-dessous dont le premier servira de buanderie, et le second formera deux salles spacieuses pour les orphelins. La nef de cette église est destinée au public et aux enfants des écoles des Frères qui n'auront que la rue à traverser pour s'y rendre. Deux rangs de galeries latérales superposées et soutenues par des colonnes ainsi que deux jubés, seront à l'usage des personnes de la maison qui s'y rendront par des corridors intérieurs. Cette église aura trois autels et un grand sanctuaire dont les parties latérales seront séparées des chœurs et des infirmeries des religieuses par des vitraux mobiles. Cet édifice sera un des plus vastes de la ville et un des plus beaux par ses formes; il faut en voir le plan et examiner les ouvrages commencés pour en avoir une idée.

En commençant les premiers travaux de déblai et de minage dans le mois de juin dernier et en posant les premières fondations de ce gran

ouv
unic
livre
Cet
terra
cha
baza
de c
part
la m
adm
rité
com
man
abs
sorti
trav
lors
s'im
de s
à la
de £
£80
total
O
men
qui
uns
don
vale
part
con
l'au
Le
dan
N

ouvrage dans le mois de juillet, on n'avait pour unique trésor que la somme de quatre cent vingt livres courant, placées à la banque d'Epargnes. Cette somme, insuffisante même pour niveler le terrain, provenait en partie d'un don des dames charitables de St. Roch, restant du produit d'un bazar tenu l'année précédente pour des œuvres de charité dans ce faubourg, et en partie de dons particuliers, d'aumônes et même d'économies dans la maison pendant l'hiver. La Providence est admirable en ses ressources secrètes et la charité catholique compte sur ses largesses comme sur une hypothèque remboursable à demande. Cinquante travailleurs eurent bientôt absorbé cette somme, les fondations n'étaient pas sorties de terre, on n'avait pas encore terminé les travaux de minage et les fonds allaient manquer, lorsque Mgr. l'Archevêque actuel de Québec s'imposa le sacrifice de tout ce qui lui restait de son patrimoine, formant une somme de £600, à laquelle il ajouta par la suite une autre somme de £50. A ces dons se joignit une somme de £80 provenant de diverses sources et formant un total de £1150.

Outre ces dons providentiels, il convient de mentionner ici un acte de généreuse libéralité qui fait honneur à l'esprit et au cœur de quelques-uns de nos concitoyens en particulier. C'est un don d'une quantité de bois de charpente pour la valeur de pas moins de £62, dont la plus forte partie est due à la générosité de la maison de commerce de MM. Wood, Petry et Poitras, et l'autre, à celle de M. F. X. Paradis, de Saint-Roch. Le souvenir de ce grand service sera conservé dans les annales de l'établissement.

Nous croyons à propos de placer sous les yeux

du public, le devis des ouvrages exécutés dans le cours de l'été et leur valeur stricte, pour le mettre en état de juger de l'ordre et de l'économie qui ont présidé à ces travaux jusqu'à ce jour.

Charriage de décombres....	£ 164	11	11
Journaliers pour déblayer le terrain.....	7	7	7
Minage.....	145	1	4
Menuiserie et sciage.....	77	1	4
Canaux.....	25	0	0
Ouvrages de forge.....	9	1	0
Architecte.....	25	0	0
88—toises de maçonnerie de rang, pierre piquée, à £2 10s la toise.....	220	0	0
81—toises de maçonnerie de rang, à 35s.....	141	15	0
334—toises de maçonnerie commune, à 30s.....	501	0	0
503			
Valeur de tous les ouvrages,	1315	18	2
Argent dépensé.....	1150	0	0

Balance économisée..... £ 165 18 2

Cette balance de £165 18 2 est due à la stricte économie du temps, à la distribution attentive des ouvrages suivant le talent et la capacité des ouvriers, et au choix des matériaux.

Tous les catholiques et même en général nos frères séparés savent apprécier les œuvres admirables des Sœurs de la Charité. Le monde les a vues à l'œuvre, et les préjugés de l'hérésie et les vains systèmes de la philosophie ont dû se taire et renoncer à l'espoir de rien produire qui pût leur ressembler pour le bonheur de la société sur la terre. Elles sont le chef-d'œuvre de l'église ca-

utés dans le
ur le mettre
onomie qui
our.

164 11 11

7 7 7

145 1 4

77 1 4

25 0 0

9 1 0

25 0 0

220 0 0

141 15 0

501 0 0

315 18 2

150 0 0

165 18 2

due à la

oution at-

et la ca-

ériaux.

néral nos

es admi-

nde les a

sie et les

se taire

pût leur

té sur la

glise ca-

tholique, l'honneur de l'humanité, et la person-
nification de la vertu qui est la base fonda-
mentale du christianisme, la charité. Les cœurs
les plus égarés, les esprits les plus prévenus ad-
mirent en elles la noblesse du sentiment et
l'héroïsme des sacrifices, lors même qu'aveuglés
par les passions, ils ne savent comprendre les
motifs qui les animent. Le libertin, l'impie, le
déiste peuvent tourner en ridicule une religion
qui a fait les martyrs ; le musulman stupidement
sensuel et grossier peut du fond de son ornière
insulter le chrétien, mais ils sont forcés de s'in-
cliner devant une Sœur de la Charité, parce que
la pureté, la sainteté et le dévouement religieux
élèvent une femme audessus de l'humanité, et
que ses vertus inspirées du ciel même font pâlir
les vains et stériles systèmes de l'incrédulité.
Avec un esprit relevé par une éducation soignée,
un cœur dégagé de toute affection terrestre, formées
et disposées par les plus purs motifs à tous les
genres de sacrifices, les filles de la charité sont
partout où il y a des malheurs à réparer, des
larmes à sécher, des infortunes à soulager, des
infirmes à relever de la misère et enfin des or-
phelins à recueillir pour les sauver de la mort,
les élever, les instruire et les former à toutes les
vertus religieuses et sociales.

Dans ces grands centres de population que l'on
appelle villes, le luxe, les plaisirs, les prospérités
souvent colossales contrastent étrangement avec
la misère, la souffrance et l'excès des infortunes.
L'esprit de notre siècle tend sans cesse, par un
travail souterrain, à combler l'abîme formé entre
ces deux extrêmes. L'homme que le bonheur
enivre devient trop souvent égoïste et son cœur
est sourd aux soupirs de l'indigence. D'un autre

côté, l'homme écrasé sous le poids de l'infortune se laisse abattre, et quelquefois même il laisse s'éteindre dans son cœur la lumière des divines espérances, et alors ses sentiments et ses affections se corrompent par l'excès des amertumes et du désespoir. Qui viendra se poser en médiateur entre ces deux camps qui se menacent, entre la prospérité dédaigneuse et la misère dévorée par l'envie ? Qui osera frapper à la porte du riche pour lui faire comprendre que le bonheur qu'on ne partage pas avec ses frères est éphémère et se change en germe de mort ? C'est cet ange de la terre qu'on appelle *Sœur de la Charité*. Cette fille en qui la charité divine est personnifiée, cette femme aux traits nobles et distingués, pénétrera sans timidité dans les salons où règne l'opulence ; elle chargera ses bras des dons qu'on ne saurait refuser à tant de vertus, et le front rayonnant d'une sainte joie, elle descendra dans les réduits obscurs de la misère et de la souffrance, pour relever l'espérance du pauvre et du malade en leur apportant avec les dons du riche les consolations de la religion. Ce n'est pas tout, par ses mains bienfaisantes, les orphelins recueillis et sauvés de la mort ou de la corruption seront transportés dans l'asile de la pitié pour y recevoir tous les soins que la tendresse maternelle leur refuse ou ne peut leur donner. Par ce sublime ministère, la société se purifie de ce qu'elle a de plus humiliant, et les pauvres créatures qui, par l'abandon, en seraient devenues la honte et le fléau, rentrent dans la grande famille pour contribuer à sa prospérité et à son bonheur.

Le pauvre malade trouve toujours à la maison de la charité des remèdes pour soulager ses souffrances, des charpies pour panser ses plaies, et

des
ou
dou
cha
d'ea
par
ave
la s
bén
sain
dix
des
non
leur
trei
don
des
P
pen
quo
des
ce c
cœu
lem
vér
rité
nou
qu
sèr
nou
fer
nou
un
pr
jou
leu

l'infortune ne il laisse des divines affections mes et du médiateur t, entre la évorée par e du riche neur qu'on mère et se nge de la é. Cette rsonnifiée, ués, pénè- gne l'opu- qu'on ne ont rayon- dans les puffrance, u malade les con- tout, par ueillis et n seront recevoir elle leur sublime elle a de qui, par le fléau, ntribuer

des mains habiles et délicates pour laver sa main ou son pied meurtri. Son cœur tressaille d'une douce émotion lors qu'il voit une Sœur de la charité, agenouillée auprès d'un bassin rempli d'eau, nettoyer la plaie profonde de son pied broyé par la chute d'une pierre ou d'une pièce de bois, avec tous les ménagements et la délicatesse que la sensibilité la plus exquise peut inspirer, et il bénit du plus profond de son âme cette religion sainte qui opère de telles merveilles. Depuis dix-neuf mois que la ville de Québec possède des Sœurs de la Charité, on ne saurait dire le nombre des estropiés qui sont venus réclamer leurs services intelligents, et outre cela plus de treize cents visites de malades ont été faites à leurs domiciles, sans compter les nuits passées auprès des mourants.

Pendant que le monde s'agite pour le plaisir, pendant que d'énormes sommes sont absorbées quotidiennement pour des jouissances bruyantes et des fêtes luxueuses où l'on étale avec pompe tout ce qui peut charmer les yeux et émouvoir les cœurs, spectacles et plaisirs qui n'avancent nullement l'humanité dans la voie de ce progrès véritable qui ressert les liens sociaux par la charité et ses dévoûments, faudra-t-il croire que nous ne pourrons pas faire sur nos plaisirs quelques économies pour préparer un asile à la misère ? Portons notre attention sur les maux qui nous environnent, et nous entendrons des voix qui feront tressaillir nos cœurs. Combien ne voyons-nous pas de vieillards décrépits qui nous tendent une main tremblante, pour obtenir l'obole qui leur procure le morceau de pain pour prolonger leurs jours ? Qui leur donnera refuge, quand les forces leur manqueront tout à fait pour marcher et men-

dier ? Combien de vieilles femmes infirmes et sans support ? Combien de pauvres filles que la maladie livre à la plus déplorable détresse, et qui, après avoir ruiné leur tempérament au service des riches pour un mince salaire, ne trouvent plus d'abri que le ciel ? Qui pourra comprendre les angoisses et les amères douleurs de ces pauvres délaissés, qui sentent leur position et n'espèrent de vie que dans la charité religieuse ? Il est encore quelque chose de plus triste. On s'effraye lorsque, descendant dans les derniers réduits de la dégradation humaine, on trouve des êtres avilis que le mal ronge, que la société semble avoir vomis de son sein, et qui meurent lentement en blasphémant le ciel et en maudissant la famille humaine. Le monde, à cette vue, détourne la tête et s'enfuit, pendant que la Charité catholique s'incline pour recueillir la victime du vice, et s'efforce de guérir les blessures de son âme en donnant tous les soins que réclament les hideuses maladies de son corps. Ce n'est pas tout encore. On frémit lorsque, sondant les plaies qui rongent la classe infime de la société, on vient à se convaincre qu'un nombre considérable d'enfanticides se commet annuellement par des mères criminelles pour cacher leur honte, et que des enfants malheureux périssent journellement ou par l'incurie volontaire de celles qui leur ont donné le jour, ou par un abandon cruel à l'air froid le long des chemins ou dans les rues. Ce moribond sans support, ce malheureux perclus, ces enfants trouvés, cette créature avilie que la tombe appelle, ce vieillard décrépît qui l'incline vers le cercueil, qui daignera s'intéresser à leur sort ? Si leurs soupirs et leurs plaintes ne pénètrent pas jusqu'au fond de nos âmes, malheur ! Si nous ne

pouvo
partag
l'inspi
surhur
vrira
victim
consol
les av

Le
grand
œuvre
répan
grâces
les ra
unive
chaqu

En
de Qu
être
de ch
des
mont
vérité
dans
orph
1831
pouv
de se
euren
de la
à ses
tivité
tient
d'ele
dans
un l

pouvons pas les relever, nous pouvons au moins en partager le mérite. Une Sœur de la Charité par l'inspiration divine se chargera de ce ministère surhumain. Au moyen de nos aumônes, elle ouvrira des salles spacieuses pour y recueillir les victimes du malheur, les classer, les soigner, les consoler et recevoir leurs derniers soupirs après les avoir préparées au passage de l'éternité.

Le chrétien catholique qui a médité sur les grandes vérités de sa foi, croira que de telles œuvres, fruit précieux du sacrifice du calvaire, répandent sur toute la société un doux rayon de grâces et de bénédictions célestes reversibles à tous les rangs, car les biens et la gloire de la religion universelle sont la propriété chérie de tous et de chaque membre qui a l'honneur de lui appartenir.

En faisant un appel à la libéralité des citoyens de Québec pour un si noble objet, on ne saurait être repoussé. Chacun sait qu'un établissement de charité manquait en cette ville, et les efforts des Dames Catholiques, depuis vingt ans, démontrent qu'elles avaient bien compris cette vérité. Dieu couronnera leur zèle. Pour entrer dans l'esprit de pure charité qui a fondé l'Asile des orphelins et présidé à ses développements depuis 1831, Monseigneur l'Archevêque a cru qu'il ne pouvait mieux faire que de confier l'exécution de ses projets aux mains de celles-mêmes qui en eurent la première idée, c'est-à-dire aux Dames de la ville, qui, de leur côté, ont bien voulu unir à ses vœux le concours de leur zèle et de leur activité. C'est aux fondatrices mêmes qu'il appartient, comme au temps de St. Vincent de Paul, d'élever le monument de la charité qui deviendra dans la suite une gloire pour notre sainte religion, un honneur pour la ville de Québec, un sanc-

tuaire d'où s'élèvera continuellement un concert de bénédictions pour les fondatrices, pour leurs familles et pour tous ceux qui les auront secondées par leur bienveillante assistance.

Les dames qui composent le comité de la société dite des Dames Catholiques de Québec, ont bien voulu se charger de recueillir les sommes et souscriptions qui leur seront offertes pour la construction de l'Hospice de la Charité, et plusieurs autres dames ont bien voulu pareillement s'associer à leur zèle pour les aider dans cette importante entreprise. Voici leurs noms :

COMITÉ DE RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ DES DAMES
CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Mesdames Massue, Présidente,

Painchaud,	} Vice-Présidentes.
Drolet,	
Chauveau,	
Mc.Cord.	

A. R. Hamel, Trésorière.

Madle. Massue, Secrétaire.

Mmes. Langevin,	Mmes. Prendergast,
Buteau,	Perrault,
Baillargeon,	F. Roy,
L. Cannon,	T. Roy,
Duval,	Rousseau,
Cazeau,	Sirois,
N. F. Belleau,	M. Tessier,
Gauthier,	Mlles. Turgeon,
Lemieux,	Romain,
Matte,	Dubord,
Naud,	Tessier.

Mmes.

Mmes.

Mmes.

Pour la population Irlandaise.

Mmes. Colfer, Mmes. J. Charples,
Alleyn, C. Charples.

Pour le faubourg St. Jean.

Mmes. C. Huot, Mmes. A. Verret,
G. Roberge, M. Robitaille,
G. St. Pierre, O. Lépine.

Pour le faubourg St. Roch.

Mmes. Vve. Lemieux, Mlles. B. Paradis,
Vve. F. Drolet, E. Tourangeau,
Ed. Rousseau, F. Tourangeau,
F. X. Paradis, Ad. Bigaouette,
Th. Gauvreau, Em. Légaré.

L. PROULX,

*Curé de Québec et Directeur des
Sœurs de la Charité.*

